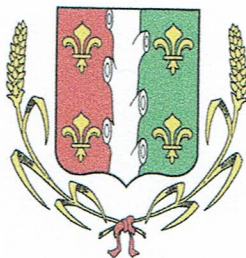


MAIRIE
DE
GRÈGES



Le conseil municipal s'est réuni le 7 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Daniel LEFEVRE, maire de Grèges.

DECISIONS PRISES :

-Le conseil municipal approuve **le transfert de la compétence communale « infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) », au SDE76** pour la poursuite de la mise en place d'un service comprenant la création, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de recharge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de recharge et accepte les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de cette compétence, telles qu'elles figurent dans la délibération fixant les subventions du SDE76..

-Versement d'**une subvention exceptionnelle de 7 000€ à l'ASLG** pour les charges liées au remplacement du personnel communal absent.

-**Location de terrain** (local technique communal) rue Le Traverval à **monsieur Eddy HOLLANDE**, à compter du 1^{er} octobre 2022, pour une durée de 1 an. Le loyer mensuel d'un montant de 30€ sera payable d'avance, par voie de prélèvement automatique, le 1^{er} de chaque mois.

-**Acquisition d'un défibrillateur** avec reprise du précédent. Montant de la dépense :864.00€TTC

-Une **subvention** de 150€ est accordée à l'OMFSL pour la parution d'un livre (tome 5) sur l'histoire de Grèges.

-**Suppression de la ligne fixe de téléphone** à la salle polyvalente.

Le maire
Daniel Lefèvre

